

# **ALLOCUTION**

**\*\*\*\*\***

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE  
DES AFFAIRES ETRANGERES**

**LORS DE LA SEANCE DE TRAVAIL  
RELATIVE A LA SIGNATURE DES ACCORDS**

***NOUAKCHOTT, LE 16 MARS 2014***

- **Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement heureux et fier de co-présider cette importante cérémonie de signature d'accords de coopération qui nous offre l'occasion d'afficher la volonté de nos deux pays de densifier leurs liens d'amitié et de fraternité.

### **Excellences Mesdames et Messieurs,**

En cette solennelle circonstance, je voudrais, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, au nom du Gouvernement et du peuple ivoirien, féliciter et remercier **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD ABDEL AZIZ** et le Gouvernement mauritanien pour tous les moyens mis en œuvre afin de parvenir à la conclusion de ces Accords.

Je voudrais surtout saluer tous les Experts des deux pays qui n'ont ménagé aucun effort pour l'aboutissement de ces instruments juridiques.

Ces précieux documents, véritables boussoles de notre coopération, permettront à nos Autorités, à nos peuples ainsi qu'à nos opérateurs économiques de bien avancer vers un futur plus confiant, plus solide et plus prospère.

C'est donc avec un engagement résolu comme celui qu'avaient pris nos pères fondateurs en faveur d'une Afrique plus unie et plus fraternelle que la Mauritanie et la Côte d'Ivoire décident de contribuer efficacement au renforcement de leur coopération et partant, à l'intégration Africaine.

Car les peuples Mauritaniens et Ivoiriens déjà engagés et unis de longue date en raison de leur histoire, de leur culture et de leur identité, aspirent à des coopérations fraternelles et fructueuses.

C'est pourquoi il est important et bon que les deux Gouvernements accompagnent ce progrès, encouragent ce nouvel élan en mettant en place un mécanisme efficace de suivi et de mise en œuvre des importants accords que nous venons de conclure.

